



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lundi 15 avril 2019



LA CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE

2 SIGNATURES À 400 MILLIONS D'EUROS !

La CFDT avait signé les accords intéressement et participation pour 2013-2014-2015 et 2016-2017-2018.

Ces signatures ont permis de distribuer 584 millions d'€ en 6 ans.

La signature par la CFDT des accords participation et intéressement pour 2019-2020 et 2021 permettra la distribution de près de 400 millions d'€.

Un salarié coeff 240 filière 210 a perçu de 2013 à 2018 plus de 38 000 € de participation et d'intéressement. Sans la signature CFDT, c'était 2 250 € sur la même période, 17 fois moins.

La semaine dernière, chacun d'entre nous a reçu un courrier l'informant du montant qu'il percevra au titre de l'intéressement 2018.

Et que chacun se rassure, **ça continuera en 2019-2020 et 2021 grâce à la signature de l'accord d'intéressement par la CFDT.**

Il en sera de même pour la participation puisque la CFDT a également signé l'accord.

La signature de la CFDT au bas de ces accords était indispensable.

La CGT ne les a pas signés. Comme elle n'avait pas signé les précédents.

La signature de la CGC ne sert à rien puisque ce syndicat représente exclusivement les cadres (et par ces résultats électoraux, il est très loin de représenter tous les cadres) et ne peut donc pas signer seul un accord qui concerne tout le personnel comme les accords de participation et d'intéressement.

La CFDT peut signer seule un accord qui concerne l'ensemble du personnel parce qu'elle réalise plus de 30 % aux élections chez Dassault.

La prochaine négociation de ces 2 accords aura lieu durant le 1^{er} semestre 2022. Pour que la CFDT puisse continuer de participer aux négociations pour y défendre vos intérêts, il faudra qu'elle fasse plus de 30 % aux prochaines élections sur l'ensemble de la société.

Un tel résultat lui permettrait de pouvoir participer à la négociation. Mais également en cas de signature par **la CFDT seule** d'un accord concernant l'ensemble du personnel comme les accords de participation et d'intéressement, il lui permettrait de demander la tenue d'un référendum des salarié(e)s pour les faire valider.

La CGT compare 2 sujets qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre : la participation et la péréquation des subvention CSE.

- La DG ne veut pas d'un accord avec une répartition égalitaire de la participation. Or pour que l'accord de participation existe, il faut impérativement la signature de la DG. Et sans accord de participation, c'est le légal qui s'applique soit une participation divisée par 12 de 2013 à 2018.
- Pour la péréquation, c'est une décision à prendre entre syndicats. La DG appliquera notre choix. La CFDT et la CGT sont pour la péréquation, la CGC contre. La CGC et la CGT ont signé ensemble l'accord IRP/RMC sans y mettre la péréquation. La CFDT n'a pas signé cet accord.



CFDT-DASSAULT.NET